



## Collectif eau 88

### STOPPER LA SUREXPLOITATION DE LA NAPPE GTI QUELS FONDEMENTS STRATEGIQUES?

Pour élaborer collectivement les solutions, acceptables par tous, à mettre en oeuvre pour atteindre cet objectif, il est indispensable de fixer un cadre de réflexion commun qui s'appuie à la fois sur des considérations éthiques et les dispositions légales qui réglementent l'accès à la ressource en eau et les priorités d'usage à respecter.

#### 1) Les principes éthiques et réglementaires « chape de la démarche » (non discutables)

- La ressource en eau fait partie du patrimoine commun de l'Humanité. C'est un bien commun inaliénable.
- L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. (Article L211-1 loi sur l'eau de 2006)
- La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de l'alimentation en eau potable de la population. (Article L211-1 loi sur l'eau de 2006)

#### 2) Les types d'usage par priorité sur le territoire

- L'AEP des populations locales : **les collectivités**
- Les usages répondant aux besoins vitaux des populations (agriculture – industrie agroalimentaire...) : **type Ermitage**
- Les autres usages industriels et de loisirs
- La valorisation marchande de la ressource : **type Nestlé Waters**

#### 3) Les ressources en eau disponibles sur le territoire GTI secteur Sud-Ouest

- La nappe GTI : 2.1 Mm<sup>3</sup>
- La nappe (ou aquifère) des Muschelkalk : 10 à 12 Mm<sup>3</sup> (à valider)

Dès lors que la ressource disponible sur le territoire concerné (GTI sud-est) est suffisante pour répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs des différents usagers, il ne doit pas être fait appel à d'autres nappes dans d'autres territoires.